

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## DE SOULTZ-SOUS-FORETS DU 4 FEVRIER 2015

**Sous la présidence de :** Monsieur Pierre MAMMOSSER, Maire

**Membres présents :** Mmes et MM. Lucienne HAAS, Dominique STOHR, Alfred RINCKEL et Marie-José SCHALLER, adjoints au Maire, Béatrice HOELTZEL, Maire délégué de Hohwiller, Christophe BUSCHE, Claire CARRARO-LIEVRE, Michèle CECCHINI, Sylvie CULLMANN, Fabrice FISCHER, Christophe HECKMANN, Christian KLIPFEL, José POZUELO, Thomas RUBY, Jean-Michel STEPHAN et Cathy WAGNER, conseillers municipaux.

**Membres absents excusés :** Mmes et MM. Fabien ACKER, Céline GEFFROY conseillère municipale donne procuration à José POZUELO, conseiller municipal, Eric HUBERT conseiller municipal donne procuration à Marie-José SCHALLER, adjointe au Maire, Isabelle MULLER conseillère municipale donne procuration à Béatrice HOELTZEL, Maire délégué de Hohwiller, Véronique PHILIPPS conseillère municipale donne procuration à Lucienne HAAS, adjointe au Maire, Anne ZYTO conseillère municipale.

**Secrétaire de séance :** Michèle NEICHEL, DGS.

L'invitation à la réunion du conseil municipal du 29 janvier 2015, envoyée par courrier aux conseillers municipaux, prévoyait l'ordre du jour suivant :

1. **PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION ET DES TRAVAUX PATRIMONIAUX EN FORET COMMUNALE POUR 2015 : intervention de Monsieur LEFORT, agent technique forestier**
2. **COMPTE RENDU DES REUNIONS**
3. **CONTRAT DE TERRITOIRE DE L'OUTRE-FORET POUR LA PERIODE 2015-2017**
4. **PROJETS ET TRAVAUX**
5. **URBANISME**
6. **PERSONNEL COMMUNAL**
7. **AFFAIRES FINANCIERES**
8. **DIVERS**

Avant de passer à l'ordre du jour, le Maire propose au conseil municipal de rajouter le point 6. CHASSE. Le conseil municipal, à l'unanimité est favorable à cette proposition.

### **POINT 1 : PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION ET DES TRAVAUX PATRIMONIAUX EN FORET COMMUNALE : intervention de Monsieur LEFORT, agent technique forestier**

Le Maire remercie Monsieur LEFORT d'avoir accepté de participer à cette réunion pour présenter les différents programmes de travaux prévus en forêt communale en 2015.

Monsieur LEFORT précise que les travaux proposés s'inscrivent dans le plan d'aménagement forestier signé entre la commune et l'Office National des Forêts.

- **Programme des travaux patrimoniaux**

Le programme des travaux patrimoniaux prévoit :

- Travaux sylvicoles : toilettage après exploitation parcelles 18, 19r, 20r et 23r, dégagement manuel de régénération naturelle parcelles 18, 19r et 20r et cloisonnement sylvicole en parcelle 18
- Travaux de maintenance : entretien des accotements et talus route forestière
- Travaux d'infrastructure : travaux d'entretien des pistes et des chemins forestiers (buse) parcelle 13 et entretien des renvois d'eau du Fischerweg, chemin stade Memmelshoffen et Bergstrasse.

Le montant total des travaux s'élève à 14 300 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le programme des travaux patrimoniaux pour l'année 2015.

- **Programme des travaux d'exploitation – Etat de prévision des coupes 2015**

L'état prévoit des coupes d'un volume total de 2013 m<sup>3</sup>, dont 1512 m<sup>3</sup> de bois d'œuvre, 106 m<sup>3</sup> de bois d'industrie, 70 m<sup>3</sup> (100 stères) de bois de chauffage et 325 m<sup>3</sup> (464 stères) de volume non façonné en parcelles 12i, 18 et 19. La recette brute escomptée s'élève à 140 440 € HT, somme à laquelle il faut soustraire les dépenses d'exploitation (abattage, façonnage, débardage et honoraires ONF), d'où une recette nette prévisionnelle de 91 980 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le programme des travaux d'exploitation – état de prévision des coupes pour l'année 2015.

- **Approbation de l'état d'assiette des coupes 2016**

L'ONF établit annuellement pour toutes les forêts relevant du régime forestier un état d'assiette des coupes qui permet d'arrêter les parcelles qui devront être martelées au cours de la prochaine campagne de martelage. Cet état d'assiette des coupes est élaboré en application de l'aménagement forestier, qui prévoit les parcelles à marteler annuellement dans les groupes d'amélioration et les surfaces à régénérer et volumes prévisionnels pour les groupes de régénération. Des modifications du programme prévu par l'aménagement peuvent cependant être prévues (animation, ajournement ou anticipation), compte tenu de l'état du peuplement ou de demande du propriétaire. Ces demandes de modification sont cadrées par le code forestier.

Monsieur LEFORT fait part de la signification des lettres rattachées aux numéros des parcelles :

- A = amélioration dans un peuplement régulier
- I = irrégulier
- R = régénération.

La proposition de coupes à marteler en 2016 en forêt communale de Sultz-sous-Forêts concerne les parcelles 14A, 6I, 2R, 4R, 8R, 20R, 21R et 23R pour un volume total de 2328 m<sup>3</sup>.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de l'état d'assiette des coupes 2016.

Monsieur LEFORT propose une tournée en forêt aux élus.

## **POINT 2 : COMPTE RENDU DES REUNIONS DES DIFFERENTS SYNDICATS ET COMMISSIONS**

- **Approbation des comptes rendus du conseil municipal des 7 et 26 janvier 2015**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu du conseil municipal du 3 décembre 2014.

- **Réunions, rencontres et manifestations depuis la dernière réunion du conseil municipal**

### **15.12.2014**

- réunion du Syndicat de la Piscine : Lucienne HAAS fait part à l'assemblée que le comité-directeur a fixé la contribution des communes membres à 17,50 €/habitant pour 2015. Elle informe également que la piscine a encaissé 6 000 € de plus de recettes en entrées en 2014

### **9.01.2015**

- Vœux de la municipalité

### **10.01.2015**

- Fête de Noël de la résidence du Sultzerland

#### **12.01.2015**

- Vœux de la Région Alsace

#### **14.01.2015**

- Rencontre avec Daniel HOELTZEL et des producteurs locaux : il est envisagé de faire circuler un bus des producteurs locaux en Alsace du Nord dont la base pourrait se situer à Sultz-sous-Forêts. Ils sont donc à la recherche d'un lieu ad hoc dans notre localité.

#### **16.01.2015**

- Rendez-vous rue de Reimerswiller avec Orange pour la pose d'un poteau téléphonique
- Cérémonie des vœux du Sous-Préfet
- Commémoration du 70<sup>e</sup> anniversaire de la bataille « Nordwind » à Hatten

#### **17.01.2015**

- Adjudication publique de la chasse – point à l'ordre du jour
- Visite de chantier du gymnase du collège
- Assemblée générale de l'Amicale cyclotouriste
- Assemblée générale des Coureurs de la Saline

#### **19.01.2015**

- Rencontre entre les représentants des communautés de communes Sauer-Pechelbronn et Outre-Forêt pour les itinéraires de déplacement en mode doux : création de deux bandes cyclables de part et d'autre de la route départementale entre Kutzenhausen et Sultz-sous-Forêts et projet de piste cyclable entre Lobsann et Sultz-sous-Forêts

#### **20.01.2015**

- Réunion à la communauté de communes de Wissembourg concernant les ordures ménagères

#### **21.01.2015**

- Rendez-vous au carrefour rue du Docteur Deutsch/rue des Vignes et rue Muntz avec GRDF pour des travaux de gaz
- Réunion du conseil communautaire de la communauté de communes de l'Outre-Forêt concernant le schéma de mutualisation. Le Maire fait part au conseil municipal des grands axes de mutualisation retenus :
  - ressources humaines : gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
  - commande publique
  - matériels opérationnels
  - gestion des systèmes d'information
  - territoire et communes numériques
  - police intercommunale
  - école de musique intercommunale
  - équipements structurants

#### **22.01.2015**

- Rencontre avec l'urbaniste et le SDAUH pour le dossier du Jardin de la Saline
- Cérémonie de vœux à la BA 901

### **23.01.2015**

- Rencontre avec Mme GERLINGER concernant des propriétés foncières sur la commune
- Remise des diplômes du brevet aux élèves du collège de l'Outre-Forêt
- Repas élus/personnel

### **26.01.2015**

- Réunion extraordinaire du conseil municipal

### **28.01.2015**

- Rencontre avec une riveraine de la rue des Barons de Fleckenstein concernant les problèmes de stationnement
- Réunion des membres des commissions cimetièrre et projets et travaux – point à l'ordre du jour

### **29.01.2015**

- Rencontre avec le propriétaire de l'immeuble 2 rue de la Bergerie
- Réunion de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques incendie et de panique dans les ERP au SDIS à Haguenau
- Assemblée générale du SCOTAN à la Saline
- Réunion de l'association foncière de Soultz-sous-Forêts

### **30.01.2015**

- Réunion du syndicat mixte
- Assemblée générale de l'OMACSL : le Président Jean-Michel STEPHAN fait part à l'assemblée que deux nouvelles associations ont rejoint l'office l'OMACSL, il s'agit de l'association D'Salzbuhn » (théâtre alsacien) et de l'association « Sang pour 100 ».

### **02.02.2015**

- Rencontre avec la Société NUMERIZE pour la numérisation des archives communales
- Cérémonie des trophées de l'accueil 2015 organisée par la Chambre de commerce et d'industrie de Strasbourg : un commerçant de la commune a souscrit cette année à la démarche et a obtenu le « trophée OR » de l'accueil 2015 à l'issue de l'audit réalisé par la CCI en collaboration avec un cabinet spécialisé. Il s'agit du commerce « A L'Ô DE ROSE » Mme Camille STOLTZ situé 10, rue des Barons de Fleckenstein

### **03.02.2015**

- Réunion de la commission de sélection des offres – point à l'ordre du jour

## **POINT 3 : CONTRAT DE TERRITOIRE DE L'OUTRE-FORET POUR LA PERIODE 2015-2017**

Le contrat de territoire de l'Outre-Forêt pour la période 2015-2017 a été approuvé par la commission permanente du Conseil Général le 5 janvier 2015. Il comporte des projets structurants et des opérations d'intérêt local pour l'ensemble du territoire de la communauté de communes de l'Outre-Forêt.

Le Maire avait présenté le détail des objectifs et les orientations du contrat de territoire lors de la réunion du conseil municipal du 5 novembre 2014. Il sera signé prochainement par le Conseil Général du Bas-Rhin avec les communes et la communauté de communes.

Il rappelle que ce deuxième contrat de territoire définit comme le précédent, mais pour une durée de trois ans, les aides apportées par le Conseil Général aux opérations d'investissement des communes et

intercommunalités. A ce titre, les projets prioritaires portés par la commune sont inscrits dans ce contrat pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve le contrat de territoire de l'Outre-Forêt conclu pour la période 2015-2017,
- autorise le Maire à signer le contrat de territoire de l'Outre-Forêt.

#### **POINT 4 : PROJETS ET TRAVAUX**

##### **1. Circulations douces plan 2015-2017 : mission de maîtrise d'œuvre**

Dans le cadre de la mise en concurrence pour la maîtrise d'œuvre du plan de développement et de sécurisation des itinéraires de circulations douces dans la commune, cinq bureaux d'études ont déposé des offres :

- TOPOS AMENAGEMENT / Bernardswiller
- BUREAUX BEREST / Illkirch-Grafenstaden
- MEYER INGENIERIE D'INFRASTRUCTURE / Wingersheim
- EMCH + BERGER / Hoenheim
- ABE CONCEPT / Brumath.

Les critères de sélection des offres étaient les suivantes :

- taux de rémunération : 40%
- modalités de mise en œuvre et planning de réalisation prévisionnel : 50 %
- exemples de réalisations envisagées : 10%,

Suite à l'analyse des offres et en prenant compte les critères de sélection des offres, TOPOS AMENAGEMENT de Bernardswiller a présenté l'offre la mieux-disante.

La commission de sélection des offres s'est réunie avant la réunion du conseil municipal de ce jour et propose au conseil municipal de retenir ce bureau d'études.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour le plan de développement et de sécurisation des itinéraires de circulations douces dans la commune au bureau d'études TOPOS AMENAGEMENT de Bernardswiller, sous réserve de la vérification technique finale. Le taux d'honoraires est de 2,80%, ce qui correspond à un montant de 11 200 € HT (400 000 € HT x 2,80%).

##### **2. Archives communales**

Le Maire présente au conseil municipal les quatre solutions possibles :

- transformation du sous-sol de l'annexe de la mairie pour un montant de 84 000 € HT avec maîtrise d'œuvre (projet HAIBACH)
- proposition d'un local propre qui ne garantit pas la régulation de l'humidité pour un montant entre 41 000 € et 47 000 € avec maîtrise d'œuvre (projet SUTTER). Le maire rappelle que le cabinet SUTTER avait proposé une alternative avec la conservation dans des armoires d'archivage adaptées
- stockage des archives dans des armoires ignifuges dans le sous-sol de l'annexe de la mairie (estimation entre 45 000 € et 60 000 € HT)
- numérisation (entre 30 000 € et 40 000 €) + stockage extérieur sous forme d'archivage (1 500 € annuel) + armoires pour stockage intermédiaire (6 000 € HT).

Quelle que soit la solution retenue, il faudra prévoir un archiviste pour le tri des archives. Ce service est proposé par le Centre de Gestion du Bas-Rhin aux collectivités affiliées pour un montant de 240 €/jour ouvré, soit une estimation de 2 400 €.

La quantité d'archives est estimée à environ 11 m<sup>3</sup>.

Après concertation, le conseil municipal, à l'unanimité moins deux abstentions (Christian KLIPFEL et José POZUELO qui se sont prononcés pour le stockage des archives dans des armoires ignifuges) décide :

- la numérisation des archives communales
- le stockage extérieur sous forme d'archivage
- l'acquisition d'armoires pour le stockage intermédiaire
- l'intervention d'un archiviste mis à disposition par le Centre de Gestion du Bas-Rhin.

Comme le stockage intermédiaire se fera dans des armoires dans le sous-sol de l'annexe de la mairie, il faudra prévoir quelques travaux.

### **3. Eclairage du parc du Bruehl**

Pour le remplacement des candélabres du parc du Bruehl dont la durée de vie est arrivée à son terme car équipés de sources à vapeur de mercure, Le Maire informe l'assemblée qu'il faudra donc, à terme, remplacer les neuf candélabres du parc. L'entreprise EIE de Haguenau a fait parvenir deux propositions :

- bornes lumineuses (corps en aluminium) à 1 340,02 € HT/pièce
- candélabres galvanisés à éclairage LED à 1 719 € HT/pièce.

Il faut également prévoir la dépose des candélabres existants pour un montant de 100 € HT/pièce.

Les membres de la commission projets et travaux ont opté pour les bornes lumineuses.

Le conseil municipal, après délibération, par 19 voix pour les bornes lumineuses et 2 voix pour les candélabres (Dominique STOHR et Alfred RINCKEL), décide la rénovation de l'éclairage public du parc du Bruehl par la mise en place de bornes lumineuses.

Le crédit sera prévu au budget primitif 2015.

### **4. Ecole maternelle**

L'avant-projet de la restructuration du bloc scolaire, établi en 2011, prévoyait :

- la restructuration de bâtiments existants (écoles élémentaire et maternelle)
- la création en annexes aux bâtiments existants du préau de l'école élémentaire, de l'ensemble sanitaires intégré au préau de l'école élémentaire et du préau et rangement de l'école maternelle
- la création du nouveau bâtiment : périscolaire, espace RAM et locaux scolaires de l'école élémentaire.

L'avant-projet définitif (APD) chiffrait les travaux d'extension et de restructuration de l'école maternelle à 206 565 € HT, hors accessibilité et cour. Suite au passage de la commission de sécurité, l'avant-projet a été augmenté d'un volet de sécurité incendie pour les espaces non restructurés estimé à 166 508 €, soit un total de 373 073 € HT, hors ascenseur et cour d'école. C'est suite à ce chiffrage que le projet de l'école maternelle a été abandonné, et seul le préau a été réalisé.

Pour estimer le coût des travaux à réaliser, le montant de l'APD définitif de 2011 a été actualisé en prenant en compte l'évolution de l'indice du coût de la construction.

L'estimation totale de l'opération, extension et restructuration des locaux scolaires et mise aux normes des espaces non restructurés, se décompose comme suit :

- travaux d'extension et de restructuration (APD initial + 50% désamiantage) : 236 025 € HT

- mise aux normes des surfaces non restructurées (APD supplémentaire + 50% désamiantage) : 193 164 € HT
- mise en accessibilité des locaux (ascenseur et escalier) : 73 659 € HT
- aménagement de la cour : 106 055 € HT,

soit un total de 608 901 € HT, hors maîtrise d'œuvre et missions complémentaires (SPS, contrôle technique, mission géotechnique et diagnostic amiante-plomb).

Pour permettre à la commune de solliciter les subventions auprès des différentes instances et notamment auprès de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), le conseil municipal doit approuver l'opération et adopter le plan de financement prévisionnel.

Les travaux sont inscrits dans le contrat de territoire 2015-2017 pour un montant de 400 000 € HT et une subvention prévisionnelle de 64 000 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (Christian KLIPFEL) décide de faire effectuer les travaux à l'école maternelle de Soultz-sous-Forêts et de lancer la mise en concurrence pour la maîtrise d'œuvre. Il vote le plan de financement prévisionnel comme suit :

#### DEPENSES (estimation)

– extension et restructuration	236 025 € HT
– accessibilité	73 659 € HT
– cour d'école et espace rangement	106 055 € HT
– mise aux normes des autres surfaces	193 164 € HT
– honoraires divers MOE, SPS ... (14%)	85 246 € HT
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>694 149 € HT, soit 832 979 € TTC</b>

#### RECETTES (estimation)

• Subventions	
– Conseil Général (contrat de territoire) (16% de 400 000 € HT)	64 000 €
– Subvention au titre de la DETR (40% de 236 025 €)	94 409 €
– Subvention au titre de la DETR (40% de 73 659 € HT)	29 463 €
– Subvention au titre de la DETR (40% de 106 155 € HT)	42 422 €
• Part de la commune (dont FC TVA 131 285 €)	602 685 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>832 979 €</b>

### 5. Aménagement d'un espace cinéraire

Les commissions cimetièrè et projets et travaux se sont réunies pour discuter de l'aménagement d'un espace cinéraire au cimetière de Soultz-sous-Forêts.

Le Maire projette différents aménagements de sites cinéraires dans des communes avoisinantes.

Le montant estimatif de l'aménagement de cet espace cinéraire a été établi sur la base d'informations récoltées auprès d'entreprises spécialisées.

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité, décide :

- de prévoir un aménagement global sur les 20 années à venir
- de réserver une place pour un agrandissement mesuré du columbarium, mais sans extension pour le moment vu que les gens optent plutôt pour des cavurnes

- de créer un espace pour une cinquantaine de cavurnes, à organiser par lots de 10, avec réalisation d'une première tranche
- de créer un jardin du souvenir dans un espace assez conséquent avec indication du lieu par une stèle et mise en place d'un support pour permettre d'apposer des plaques pour ceux qui le souhaitent
- la mise en place d'une table de cérémonie et l'implantation de bancs.

Il vote le plan de financement prévisionnel comme suit :

#### DEPENSES (estimation)

– Columbarium	9 000 € HT
– Jardin du souvenir	6 500 € HT
– Cavurnes	7 500 € HT
– Aménagement paysager et divers	2 000 € HT
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>25 000 € HT, soit 30 000 € TTC</b>

#### RECETTES (estimation)

– Subvention au titre de la DETR (40% sur 16 000 €)	6 400 €
– Part de la commune (dont FC TVA 4 728 €)	23 600 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>30 000 €.</b>

#### 6. Autres

- **Coulées d'eaux boueuses à Hohwiller**

Les conclusions de l'étude d'aménagement de bassins versants pour lutter contre les coulées d'eaux boueuses à Hohwiller, menée par le cabinet SAFEGE, ont été communiquées lors de la réunion du 5 novembre 2014. Le conseil municipal avait adopté l'avant-projet sommaire et fixé l'enveloppe budgétaire entre 163 000 € HT et 225 000 € HT.

Le Maire informe l'assemblée que ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention de la part de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Les travaux sont inscrits dans le contrat de territoire de l'Outre-Forêt 2015-2017 avec une subvention prévisionnelle de 40 000 €. Une subvention qui peut varier entre 40% et 80% sera également sollicitée auprès de l'Agence Rhin-Meuse pour renaturation de zones humides.

Il demande à l'assemblée d'arrêter les modalités de financement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le plan de financement prévisionnel pour l'aménagement de bassins versants pour lutter contre les coulées d'eaux boueuses à Hohwiller comme suit :

#### DEPENSES (estimation)

• Coût estimatif des aménagements	225 000 € HT
• Honoraires de maîtrise d'œuvre (8%)	18 000 € HT
<b>Sous-total</b>	<b>243 000 € HT, soit 291 600 € TTC</b>
• Acquisition de terrains (si nécessaire)	10 000 € TTC
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>301 600 € TTC</b>

#### RECETTES (estimation)

• Subventions	
– Conseil Général (contrat de territoire) (20% sur 200 000 € HT)	40 000 €
– Subvention au titre de la DETR (20% sur 243 000 €)	48 600 €



– Subvention Bassin Rhin-Meuse (40% sur 40 000 € HT)	16 000 €
• Part de la commune (dont FC TVA 45 959 €)	197 000 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>301 600 €</b>

## **POINT 5 : URBANISME**

### **1. Déclarations d'intention d'aliéner**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain pour l'aliénation des biens suivants :

- local commercial et local professionnel cadastrés section 6 n° 134/45 lieudit 5, rue de Lobsann à Soultz-sous-Forêts, réaménagés et réunis en un local à usage d'habitation
- appartement avec garage, cave et parking cadastré section 327 n° 456/102 lieudit « Kleiner Rebberg » à Soultz-sous-Forêts

## **POINT 6 : CHASSE**

Le Maire informe le conseil municipal que la première adjudication publique a été déclarée infructueuse, une deuxième adjudication publique aura lieu le samedi 7 février 2015 à 8 h 15 dans la salle voûtée du pôle des services avec une mise à prix à 700 €. Le locataire sortant a fait valoir son droit de priorité.

Le dépôt du dossier de candidature était fixé au lundi 2 février 2015 à 18 heures et seule l'association du Wintzenbaechel – 17, rue des Peupliers à Surbourg, ancien locataire a déposé un dossier de candidature.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la candidature de l'association du Wintzenbaechel.

Si lors de la deuxième adjudication la mise à prix n'est pas atteinte, la commission de location peut solliciter immédiatement les offres des candidats présents et attribuer le lot au plus offrant. Elle doit y être autorisée préalablement par le conseil municipal lequel peut éventuellement fixer un montant plancher en-dessous duquel le lot ne sera pas attribué.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- fixe le loyer plancher annuel pour la location du lot 4 (territoire de Hohwiller) de la chasse communale à 500 €
- autorise la commission de location de la chasse à solliciter l'offre du candidat présent
- autorise l'attribution du lot de chasse.

Le Maire fait également part au conseil municipal que l'article 12 du cahier des charges énumère les frais à la charge du locataire. Ainsi les frais de publication, de criée et autres sont payés comptant par le locataire dès la signature du bail.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de mettre les frais de procédure à la charge de l'adjudicataire du lot 4 (territoire de Hohwiller) de la chasse communale de Soultz-sous-Forêts.

## **POINT 7 : PERSONNEL COMMUNAL**

### **1. Mise en place de l'IFTS pour le personnel de catégorie B**

Le Maire informe le conseil municipal que les agents de catégorie B ne peuvent plus bénéficier de l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) à partir du 6<sup>e</sup> échelon de leur grade. Il est cependant possible de leur attribuer l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS).

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer l'IFTS aux agents de catégorie B, titulaires, stagiaires et non-titulaires.

L'autorité territoriale procédera aux attributions individuelles.

## **2. Avenant à la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion**

La commune de Soultz-sous-Forêts a adhéré au Centre de Gestion du Bas-Rhin pour la médecine professionnelle et préventive destinée à assurer la surveillance médicale des agents.

Le recouvrement de la mise à disposition des médecins s'effectue par le biais d'une contribution versée sous forme de cotisation assise sur les rémunérations du personnel de la collectivité adhérente.

Le conseil d'administration du Centre de Gestion a réajusté les montants des cotisations que versent les employeurs publics. La cotisation au service de médecine préventive passera de 0,25% à 0,45% de la masse salariale pour 2015 pour les collectivités adhérentes. Les raisons de cette évolution tiennent compte d'une part du recrutement d'un quatrième médecin et au recrutement à venir d'un infirmier du travail venant renforcer l'équipe pluridisciplinaire et d'autre part aux observations de la Chambre régionale des comptes qui exige de faire supporter les coûts du service par les collectivités et établissements bénéficiaires en refacturant la totalité des charges du service.

Le Président du Centre de Gestion du Bas-Rhin a fait parvenir un avenant à la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'avenant n° 5 à la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion.

Pour ne pas alourdir conséquemment les budgets des collectivités, une diminution de la cotisation additionnelle de 1,20% à 1,13% a été décidée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

## **3. Heures supplémentaires de dimanches et jours fériés**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le paiement d'une heure supplémentaire de dimanche à Eric KREISS pour sa participation à l'organisation de la cérémonie de recueillement du dimanche 11 janvier 2015.

## **POINT 8 : AFFAIRES FINANCIERES**

### **1. Subventions exceptionnelles**

#### **• Association ASSALINE**

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue une subvention exceptionnelle de 45 € à l'association ASSALINE de Soultz-sous-Forêts pour une mise à disposition de boissons lors de manifestations au relais culturel La Saline. Il vote le crédit sur article 6748, qui sera repris au budget primitif 2015.

#### **• Association DANSE GYM – section Pointes de Pieds**

La section Pointes de Pieds organise son spectacle de fin d'année les 27 et 28 juin 2015 à la MAC de Bischwiller vu que le relais culturel La Saline ne peut pas accueillir les spectateurs lors des 2 représentations.

En 2014, l'association a bénéficié d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 450 € pour la location de la salle, déterminée comme suit : location de la salle de la MAC (1 530 €) - 80 € (location de La Saline pour association).

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reporter sa décision à la prochaine réunion.

## **2. Subvention aux Associations Foncières (produit de la chasse)**

### **• Association Foncière de Sultz-sous-Forêts**

Le Maire rappelle à l'assemblée que la majorité des propriétaires fonciers a abandonné le produit de la chasse à la commune. La commune a plusieurs possibilités, soit payer la cotisation de la caisse d'accidents agricoles qui est due par tous les redevables de la taxe foncière sur les propriétés non bâties des communes situées dans les trois départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, soit attribuer une subvention à l'association foncière pour l'entretien des chemins.

C'est cette dernière solution qui avait été retenue lors des dernières locations de chasse. En effet la commune reversait à l'association foncière le produit de la location du lot de plaine et une partie du produit de location du lot de chasse plaine-forêt.

Le Maire propose donc au conseil municipal :

- de verser à l'association foncière de Sultz-sous-Forêts une subvention annuelle de 2 975 € pour l'entretien des chemins, définie comme suit : loyer du lot 1 – plaine (1 100 €) et 75% du lot 2 plaine forêt (2 500 € x 75 % = 1 875 €), pour la période 2015/2023.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

### **• Association Foncière de Hohwiller**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser l'intégralité du produit de la location de la chasse du lot 4 (territoire de Hohwiller) à l'association foncière de Hohwiller pour la période 2015/2023.

## **3. Acquisition de matériel technique**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'acquisition d'une tronçonneuse élagueuse pour les services techniques de la Ville pour un montant de 406 € TTC. Il vote le crédit sur article 2158 du programme 227 – Matériel technique, crédit qui sera repris au budget primitif 2015.

## **4. Frais de déplacement des élus**

Par délibération du 4 juin 2014, le conseil municipal a autorisé le Maire à engager des dépenses de restauration dans le cadre de ses fonctions et pour la durée de son mandat. Il faudrait compléter cette délibération pour permettre au Maire d'engager des dépenses de déplacement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à engager des dépenses de déplacement dans le cadre de ses fonctions et pour la durée de son mandat.

## **5. Autres**

### **• Vote de crédits**

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote les crédits suivants qui seront repris au budget primitif 2015 :

- 1 260,76 € sur article 2183 du programme 109 – MAIRIE pour l'acquisition d'un ordinateur portable et d'une imprimante pour le bureau du Maire
- 1904,40 € sur article 2121 du programme 111 – DIVERS TRAVAUX DE VOIRIE pour la plantation d'arbres et d'arbustes sur le rond-point de la ZA.

- **Achat d'instruments de musique**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'acquisition d'un baryton neuf pour l'école municipale de musique d'un montant d'environ 400 €. Il autorise également l'achat de trois flûtes traversières d'occasion auprès de la musique de Preuschdorf au prix de 200 €/pièce. Ces flûtes sont actuellement mises à disposition de l'école municipale de musique, gracieusement.

## **POINT 9 : DIVERS**

### **1. Diverses informations et communications**

- **Festival autour du point de croix**

L'équipe d'animation de la Maison Rurale de l'Outre-Forêt, par le biais de Mme Denise KAYSER, réitère les remerciements pour la mise à disposition des espaces d'exposition, la Saline, la cave voûtée et la verrière du pôle des services, pendant le dernier festival de la broderie en 2014.

Le prochain festival du point de croix aura lieu du 23 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2015. L'association sollicite l'autorisation d'occuper les mêmes lieux en 2015 et souhaiterait organiser le défilé de mode dans la salle de spectacles du relais culturel le samedi 24 octobre 2015.

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, décide une mise à disposition gratuite des locaux lors du festival autour du point de croix.

- **Congrès Don du Sang**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder à l'association « Sang pour 100 » les mêmes conditions pour l'occupation de La Saline dont bénéficient les Sapeurs-Pompiers et la Croix-Rouge, ce qui signifie une mise à disposition gratuite.

- **Invitations transmises aux élus par courriel :**

- goûter de carnaval, avec défilé des plus beaux costumes de carnaval et quelques démonstrations, organisé par la section « Pointes de Pieds » à la Saline de Soultz-sous-Forêts le samedi 7 février 2015 de 14h à 17h
- soirée dansante avec paëlla géante organisée par le Tennis club de Soultz-sous-Forêts à La Saline le samedi 14 février 2015 à 19h30

### **2. Prochaines réunions et manifestations**

- samedi 7 février 2015 à 8h15 : 2<sup>ème</sup> adjudication publique du lot 4 (territoire de Hohwiller) de la chasse communale de Soultz-sous-Forêts
- mercredi 4 mars 2015 à 20 h 15 : réunion du conseil municipal
- jeudi 19 mars 2015 à 19 heures au monument aux morts : commémoration du 70<sup>e</sup> anniversaire de la libération de Soultz-sous-Forêts

Cette réunion est suivie d'une séance en huis clos.